



1. CONDITIONS D'ADMISSION DES CHIENS

TAILLE ET AGE



Ne sont admis que les chiens qui remplissent toutes ces conditions :

Petite et moyenne taille

→ généralement jusqu'à ~25 kg (à adapter selon ton lieu)

Âge minimum : 6 mois révolus

→ à cet âge, la socialisation de base est déjà bien amorcée

Aucun chien de catégories 1 ou 2

→ même s'ils sont gentils (considérations légales)

Chiens autonomes en collectivité

→ pas de comportement agressif ou anxieux non gérable



2. CONDITIONS COMPORTEMENTALES

CHAQUE CHIEN DOIT ETRE :

- ✓ Socialisé avec les humains
- ✓ Capable de rester en groupe calme
- ✓ Non réactif (chiens calmes préférés)
- ✓ Pas d'antécédents d'agressivité

TESTS D'INTEGRATION POSSIBLES :

Avant l'admission définitive, nous pouvons proposer une séance d'essai
(sur accord des propriétaires)



3. CONDITIONS SANITAIRES OBLIGATOIRES

CHAQUE CHIEN ACCUEILLI DOIT FOURNIR AU MINIMUM :

CARNET DE SANTE A JOUR

→ avec vaccinations valides

VACCINATIONS OBLIGATOIRES :

- CHPPiL (ou équivalent selon ton pays) :
 - C : Maladie de Carré
 - H : Hépatite
 - P : Parvovirose
 - Pi : Parainfluenza
 - L : Leptospirose

→ à jour et certifiées par un vétérinaire

Vaccination antirabique (pour chien venant de l'étranger)

→ si requise selon la réglementation locale

TRAITEMENT ANTIPARASITAIRE

→ puces / tiques à jour

IDENTIFICATION ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE

→ puce ou tatouage

STERILISATION (RECOMMANDEE)

→ pour les femelles, surtout en collectivité



4. CONDITIONS COMPORTEMENTALES A PRODUIRE

Avant l'entrée en crèche, le propriétaire doit fournir :



Certificat de bonne santé (par un vétérinaire dans les 15 jours)



Attestation de non-agressivité relative à d'autres chiens



Coordonnées du vétérinaire traitant



5. REGLES DE VIE A LA CRECHE

Pour garantir le bien-être de tous :



Respect des rythmes

- Zones calmes séparées des zones actives
 - Temps de repos obligatoire



Nourriture

- Chaque chien garde sa propre nourriture
- Régime particulier respecté en cas d'allergie intolérance



Surveillance

- Présence d'un responsable formé à l'observation du comportement
 - Intervention immédiate si stress / lutte / blessure
-



6. Ce qui est conforme à la réglementation

Même si la réglementation précise peut varier selon ta localisation, voici l'essentiel :



ACACED

→ Nous avons la certification nécessaire pour exercer légalement



Déclaration

→ Nous devons déclarer l'établissement à la DDPP / DDCSPP

→ et être en règle avec les normes de bien-être animal



Assurance

Nous devons impérativement souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle (RC Pro) couvrant les animaux confiés.



POURQUOI CES REGLES ?

- ✓ Assurer la santé des chiens
 - ✓ Protéger ta responsabilité juridique
 - ✓ Répondre aux attentes des clients propriétaires
 - ✓ Être conforme à la réglementation des établissements animaliers
-



Récap' rapide

Peuvent être admis :

- Chiens de petite et moyenne taille (jusqu'à ~25 kg)
 - Âgés de 6 mois minimum
 - Vaccinés, identifiés, sains, socialisés

Ne sont pas admis :

- Chiens de catégories 1 ou 2
- Chiens non vaccinés ou sans carnet à jour
- Chiens agressifs ou non socialisés

Documents requis :

- ✓ Carnet de santé
- ✓ Certificat de bonne santé
- ✓ Attestation de non-agressivité

- ✓ Identification à jour
 - ✓ Traitement antiparasitaire
-

 **Optionnel mais recommandé**

- ◆ Séance d'observation avant admission définitive
- ◆ Carnet comportemental (courte fiche comportement)